



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le quatre avril deux-mille-vingt-trois, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président du C.C.A.S.

Présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Président  
Madame Isabelle MERONI, Vice-Présidente  
Mesdames Marie-Dominique BUIRET, Mireille CHARDIGNY, Monique LAFAY, Laurence MICHAUD et Marie-Rose RUDE.  
Messieurs Daniel BUFFY, Philippe PAIN, Jean-Claude ROZIER et Jean-Claude RUDE

Absents: Monsieur Yannick JANNIN (absent jusqu'à 18h45)

Absent excusé : Madame Jenny COELHO  
Monsieur Michel MERCIER

Procuration : Madame Marie-Noële ADOH donne pouvoir à Madame Isabelle MERONI

Madame Mireille CHARDIGNY est nommée secrétaire de séance.

### Ordre du Jour :

1. Affaires soumises à votes
  - 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 mars 2023
  - 1.2. Compte administratif 2022
  - 1.3. Compte de gestion 2022
  - 1.4. Affectation de résultat
  - 1.5. Vote des subventions
  - 1.6. Budget primitif 2023
2. Affaires soumises à débat
3. Dossiers aides sociales
4. Informations et questions diverses.

### 1. AFFAIRES SOUMISES A VOTES

#### 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 mars 2023

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, soumet au Conseil d'Administration le compte-rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 mars 2023, qui a été adressé aux membres le 29 mars 2023 par courrier ou par mail.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations. Il n'y a pas d'observation.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à **LA MAJORITE**.

**ADOPTENT** le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 14 mars 2023

### 1.2. Compte administratif 2022

Le Président ayant quitté la salle et le conseil ayant élu Mme Isabelle MERONI, Présidente de séance.

Les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur sont consultables au C.C.A.S.

Monsieur le Président, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances du C.C.A.S. en poursuivant les recouvrements de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget 2022, il vous sera proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Dépenses	Recettes	Résultat de
			clôture
Section de fonctionnement	8 633,82 €	Recettes réelles : 4 634,04 € Excédent 2021 : 7 122,96 € Soit 11 757,00 €	Excédent : 3 123,18 €

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à la **l'UNANIMITE**

- **APPROUVENT** le Compte Administratif de l'exercice 2022 après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré
- **ARRETENT** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

### 1.3. Compte de gestion 2022

Le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont consultables au C.C.A.S.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes ont été régulièrement établis,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à **l'UNANIMITE** :

- **STATUENT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022.
- **STATUENT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

#### 1.4. Affectation du résultat

Vu la nomenclature comptable de la M57,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Compte Administratif 2022 du Centre communal d'Action sociale et le Compte de Gestion du Trésorier de Bourg-en-Bresse,  
Vu la délibération 05-2023 qui approuve le Compte Administratif 2022,

Considérant les résultats de l'exercice 2022 en section de fonctionnement :

• Les dépenses s'élèvent à 8 633,82 € et les recettes à 11 757,00 € : le résultat de clôture est de 3 123,18 € soit une affectation de fonctionnement pour l'année 2023 de 3 123,18 €.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **DECIDENT** d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement 2023 au compte 002 intitulé « résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 3 123,18 €.

#### 1.5. Subventions 2023

Il est rappelé que les membres du Conseil d'Administration, ayant des fonctions dans les bureaux des associations pouvant bénéficier des subventions du C.C.A.S., s'abstiendront pour les votes les concernant.

Dans le cadre de leurs activités, les associations qui peuvent légalement être aidées compte tenu de la nature de leurs actions, ont sollicité auprès du C.C.A.S. une aide financière.

Chaque structure, à l'appui de sa demande, a communiqué un dossier faisant valoir ses actions.

Il est souligné à l'assemblée :

- L'objectif de chaque association,
- Que celles-ci relèvent du domaine social et médico-social,
- Le bien-fondé de leur démarche.

Des critères d'attribution seront mis en place pour le montant.

Monsieur le Président présentera les demandes de subventions et invitera les membres du Conseil d'Administration à formuler leurs observations.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après avoir délibéré à l'**UNANIMITE**

- **APPROUVENT** la règle de critères d'attribution
- **DECIDENT** d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations qui seront imputées sur le compte du budget du C.C.A.S.

SUBVENTIONS	Montant 2023
Les lycéens en cœur de Saône et Loire	200,00 €
Les Pupilles de l'Enseignement Public (les P.E.P. 01)	200,00 €
Croix rouge Française	900,00 €
France Adot 01	100,00 €
Resto du Cœur	500,00 €
Secours catholique	600,00 €
Association Française des Sclérosés en Plaque (AFSEP)	100,00 €
Banque alimentaire de l'Ain	600,00 €
Comité des fêtes	2 500,00€
<b>Total</b>	<b>5 700,00 €</b>

### 1.6. Budget primitif 2023

Sur proposition de Monsieur le président, les membres du Conseil d'Administration, APPROUVENT à l'unanimité le projet de budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- dépenses de fonctionnement 11 640,00 €
- recettes de fonctionnement 11 640,00 €

### 2. AFFAIRES SOUMISES A DEBAT

### 3. DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

### 4. INFORMATIONS – PROJETS – QUESTIONS DIVERSES

- Concernant la demande de la ligue contre le cancer proposant un don plutôt qu'une subvention avec sa lourdeur administrative, les membres du C.C.A.S. ont refusé ce système. Les autres associations remplissant le dossier de demande obligatoire.
- Finalisation de la préparation du repas des aînés de Dommartin.

*La séance est levée à 19h30*

**Secrétaire de séance**  
**Mireille CHARDIGNY**

**Le Président du C.C.A.S.**  
**Christian BERNIGAUD**

*Compte rendu du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 04 avril 2023*